

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 24 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 40  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 8  
 Nombre de membres excusés : 6  
 Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :  
 18 juin 2021

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

E 1 JUIL. 2021

et affichage le :

E 1 JUIL. 2021

7 - Finances Locales  
 7.10 - Divers

L'an 2021, le 24 juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale de Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 18 juin 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 18 juin 2021.

Mme Marie-Noëlle BALLÉ a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet : Prise de compétence « Mobilités » au 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Révision des attributions de compensation pour Vire Normandie et Condé en Normandie  
 et vote d'attributions de compensation provisoires au 1<sup>er</sup> juillet 2021

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER			X : Mme Valérie DESQUESNE		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b><u>PONTECOULANT</u></b>					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
<b><u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u></b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b><u>TERRES-DE-DRUANCE</u></b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b><u>BEAUMESNIL</u></b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b><u>CAMPAGNOLLES</u></b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b><u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u></b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b><u>LE MESNIL-ROBERT</u></b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b><u>NOUES-DE-SIENNE</u></b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b><u>PONT-BELLANGER</u></b>					
M. Christian MARIETTE	X				
<b><u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u></b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b><u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u></b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b><u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u></b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**VALDALLIERE**

M. Jean-Paul ANGENEAU					X
Mme Isabelle BACHELOT				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA			X : M. Frédéric BROGNIART		

**VIRE NORMANDIE**

M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
Mme Cindy BAUDRON	X				
M. Lucien BAZIN			X : Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				X	
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT			X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>40</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			<b>48</b>		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans la cadre du transfert de compétence mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le conseil communautaire est amené à se prononcer sur le vote des attributions **de compensation provisoires**, pour les deux communes de Vire Normandie et Condé en Normandie, afin de permettre à l'Intercom d'exercer cette compétence et d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

Compte tenu des observations de la commission, il revient aux services financiers de calculer ces montants transférés selon les règles définies par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Suivant l'avis favorable des membres de la CLECT réunis le 16 juin 2021, les critères d'évaluation des charges et recettes afférentes à la compétence mobilité ont été arrêtés.

Les montants suivants sont retenus pour une année entière d'exercice de ladite compétence soit :

Type	Objet	Montant retenu par la CLECT Vire	Montant retenu par la CLECT Condé
Gare	Agents de la gare SNCF (2 ETP)	60 000	
	Nettoyage des locaux gare SNCF	4 609	
Transport scolaire / urbain	Délégation de Service Public : Bus	725 440	
	Reversement cartes scolaires au Conseil Régional (bus verts)	4 158	
Transport à la demande	TADAMI	19 000	
Auto-partage	5 véhicules dont un aménagé PMR pour Vire et 2 véhicules pour Condé	24 896	2 013
	Matériel mise en place plate forme	4 222	
	Location de batterie pour véhicule PMR	860	2 457
	Assurance	4 433	534
	Nettoyage	1 538	287
	Entretien des véhicules	3 267	1 553
	Geolocalisation et plate forme partage	13 333	3 024
	Consommations électriques des bornes de recharge	5 500	2 407
Vélos électriques	Amortissement vélos	9 110	
	Assurance	3 415	
	Plate forme traceurs	1 685	
	Entretien des vélos	1 500	
Personnel - gestion administrative	Administratif et technique (1,15 ETP) gestion directe	52 717	
	Administratif et technique (0,1 ETP) gestion indirecte	3 500	
	<b>Total des dépenses mobilité</b>	<b>943 181</b>	<b>12 275</b>
Gare	Reversement SNCF	8 011	
	Tour de gare quotidien	2 430	
	Opération de salage hiver	0	
Transport scolaire / urbain	Participation Conseil Régional	374 706	
	Participation Conseil Région transport scolaire	10 270	
	Recettes cartes bus vert	0	
	Convention cartes transport relais 2019/2020	3 120	
Transport à la demande	TADAMI	2 007	
Autopartage	Location véhicules électriques (reversement CLEM)	8 410	2 989
Vélos électriques	Location vélos électriques	3 500	
	<b>Total des recettes de mobilité</b>	<b>412 454</b>	<b>2 989</b>
	<b>Reste à charge pour la collectivité</b>	<b>530 727</b>	<b>9 286</b>

## D2021-6-4-2

Il y a lieu, afin de respecter le principe de neutralité financière qui est assuré par une diminution des attributions de compensation (AC) perçues par les communes a due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées.

Ainsi, l'attribution de compensation de :

- Vire Normandie : 5 843 365 € (AC 2018) – 530 727 € (coût net de la compétence transférée) = **5 312 638 € (AC 2021 provisoire)**
- Condé-en-Normandie : 2 114 738 € (AC 2018) – 9 286 € (coût net de la compétence transférée) = **2 105 452 € (AC 2021 provisoire)**

Il conviendra de reverser l'attribution de compensation ainsi revue à ces deux communes sous forme de douzièmes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les attributions de compensation des autres communes restent inchangées.

**Le Conseil communautaire est ainsi invité à voter la révision des attributions de compensation provisoires pour ces deux communes qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

### VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**  
 Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



